

Avis publics



DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Demandes d'autorisation de démolir les immeubles situés aux 6672, avenue De Gaspé, 6640A, avenue Louis-Hébert et 6728-6742, boulevard Saint-Laurent

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 24 octobre 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur les demandes d'autorisation de démolir les bâtiments situés aux adresses suivantes :

**6672, avenue De Gaspé
6640A, avenue Louis-Hébert
6728-6742, boulevard Saint-Laurent**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 9 octobre 2018

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement



Bâtiment visé par une demande de démolition
6672, avenue De Gaspé



Bâtiment visé par une demande de démolition
6640A, avenue Louis-Hébert



6728-6744, boulevard Saint-Laurent